

Communiqué de presse

17 octobre 2025

PLFSS 2026 : des choix qui sacrifient le progrès thérapeutique et une filière stratégique

« Les mesures du PLFSS 2026 traduisent un choix : celui de sacrifier le progrès thérapeutique et l'accès aux traitements au profit de logiques purement comptables. Derrière chaque ligne budgétaire, il y a des patients qui attendent un médicament, des soignants qui veulent disposer des bons traitements, et des entreprises qui s'engagent en France. Si nous voulons préserver notre capacité à soigner, il faut remettre la santé au cœur des décisions publiques. »

Thierry HULOT, Président du Leem

À la lecture du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026, il apparaît que le Gouvernement fait le choix d'une **politique budgétaire court-termiste et déconnectée des enjeux : l'accès des patients aux traitements et l'avenir d'un secteur stratégique** pour la souveraineté sanitaire de la France.

Alors que les grandes puissances mondiales investissent massivement pour garantir à leurs citoyens un meilleur accès aux soins et renforcer leur souveraineté sanitaire, **la France fait le choix inverse** : freiner l'accès au progrès thérapeutique, alourdir la fiscalité et décourager l'investissement sur son territoire.

Ce choix n'est pas seulement économique : **il aura un impact direct sur les patients** et sur la capacité du pays à soigner, innover et investir pour l'avenir.

UN REcul MAJEUR POUR LES PATIENTS : L'ACCES PRECOCE MENACÉ

La réforme proposée de l'accès précoce menace **le dernier levier d'accessibilité rapide aux progrès thérapeutiques pour les patients français**. La suppression du critère d'urgence, la restriction du périmètre aux médicaments sans AMM et la gratuité imposée au-delà de douze mois **remettent gravement en cause la promesse française d'un accès rapide et équitable aux traitements innovants**.

Ce recul est une perte de chance majeure pour les patients, qui voient s'éloigner des traitements susceptibles d'améliorer ou de prolonger leur vie.

- **Concrètement ce recul privera des patients atteints de maladies graves de solutions thérapeutiques dont disposent déjà d'autres pays européens (seuls 60% des médicaments ayant une autorisation européenne depuis 2020 sont disponibles en France). C'est une perte de chance majeure pour les patients.**

UNE FISCALITE PUNITIVE QUI ÉTOUFFE LA COMPÉTITIVITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ

Sous couvert de prévisibilité, le PLFSS 2026 **alourdit encore la charge fiscale pesant sur les entreprises du médicament**, creusant un fossé catastrophique de compétitivité avec nos voisins européens, alors même que les investissements mondiaux se dirigent aujourd'hui vers les États-Unis.

Déjà le pays aux prix parmi les plus bas d'Europe et à l'une des fiscalités les plus lourdes sur le médicament, la France propose désormais une nouvelle taxe qui risque d'anéantir l'attractivité du secteur.

L'intégration en base des 1,6 milliard d'euros issus de la clause de sauvegarde dans un nouveau dispositif fiscal existant envoie un signal délétère à l'ensemble de la filière. Sans concertation ni étude d'impact sur les différents types d'entreprises, elle s'ajoute à un dispositif qui était une **mesure exceptionnelle**, destinée à corriger une mauvaise évaluation budgétaire des besoins de santé. Elle deviendrait **une taxe structurelle supplémentaire**.

- ***À court terme, ce choix entraînerait un coup de frein sur tout investissement des entreprises en France, avec des conséquences directes pour les patients.***

REFERENCEMENT NATIONAL : VERS UN RISQUE DE HAUSSE DES PÉNURIES POUR LES PATIENTS.

La mesure consistant à expérimenter la mise en place de référencements sur quelques groupes de médicaments risque de **produire le contraire de l'effet recherché**. En évinçant des acteurs du marché français, elle **porte le risque de multiplier les ruptures d'approvisionnement**, comme cela a été constaté dans d'autres pays européens ayant mis en place des mesures similaires (Pays-Bas notamment).

- ***Alors même que les acteurs français, publics comme privés, se sont mobilisés autour d'une charte commune sur les pénuries en 2023, cette mesure viendrait fragiliser cet équilibre. Elle ferait peser un risque immédiat sur la disponibilité des traitements pour les patients.***

UN CHOIX POLITIQUE À REVOIR D'URGENCE

Nous appelons à une **prise de conscience urgente** : le médicament ne peut pas être la variable d'ajustement budgétaire d'un pays où la santé est l'une des principales attentes de sa population.

Nous demandons au Gouvernement de reporter sans délai ces **mesures non concertées**, d'en **évaluer les impacts sur la santé publique et ses acteurs**, et d'ouvrir enfin un **débat national sur la politique du médicament** pour refonder une stratégie durable, équilibrée et construite avec les acteurs de terrain.

Contacts presse :

Virginie PAUTRE - 06 31 86 82 70 - vpautre@leem.org

Julien GOUGEROT - 06 08 97 50 49 - jgougerot@leem.org

Stéphanie Bou – Directrice de la communication - 06 60 46 23 08 - sbou@leem.org